



**REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTRE DE L'INDUSTRIE**

**INTERVENTION DE MONSIEUR ZAKARIA HAMAD
MINISTRE DE L'INDUSTRIE**

A L'OCCASION DU :

**Séminaire International
«Promotion des Agropoles et Agro Processing Zones
en Afrique » [Expérience de La Tunisie](#)**

Abidjan, 22 - 23 Mars 2016

- Monsieur le Président de la Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- Messieurs les Ministres ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales ;

Mesdames et Messieurs ;

C'est pour moi un plaisir d'être parmi vous aujourd'hui à l'occasion de ce séminaire international sur la promotion des agropoles et agro processing zones en Afrique. Je remercie à cette occasion la BAD pour l'organisation de cette importante manifestation qui s'inscrit dans la mise en œuvre de la stratégie « High 5 » d'une part et la concrétisation de l'Agenda de Transformation Agricole (ATA) adopté par la conférence de Dakar en octobre 2015 d'autre part.

Mesdames et Messieurs ;

Pour aborder la thématique des technopoles et pour qu'on puisse avoir les mêmes repères, j'ai cru bon de commencer par vous donner la définition d'un technopôle adoptée dans mon pays.

La loi 2001 a défini un technopôle comme étant l'espace ou l'ensemble des espaces intégrés et aménagés pour accueillir des activités dans le domaine de la formation et la recherche scientifique et technologique, d'une part et les domaines de production et du développement technologique d'autre part, dans une spécialité déterminée ou un ensemble de spécialités, en vue de promouvoir la capacité concurrentielle de l'économie et de développer ses capacités technologiques et ce par l'encouragement des innovations technologiques et le soutien de la complémentarité et l'intégration entre ces activités dans le cadre des priorités nationales.

Le développement des pôles de compétitivités et technopôles en Tunisie s'inscrit dans le cadre d'une politique qui vise à faciliter la création et le développement d'activité innovante à partir des échanges et coopération entre des entreprises, des centres de recherches et des établissements de formation.

La concrétisation du programme national des technopôles et pôles de compétitivités entamée depuis le début des années 2000, vise particulièrement la création d'une nouvelle génération d'infrastructure pour les secteurs productifs offrant des espaces de haute qualité d'aménagement et réunissant ainsi toutes les conditions requises à une production compétitive et innovante et ce à travers la facilitation de l'accès de l'entreprise à des services de forte valeur ajoutée dans le même espace tels que l'assistance technique, les essais et analyses, la formation, les services logistiques divers, la veille technologique outre la possibilité de participer à des projets de recherches collaboratifs et fédérés.

En bref, il s'agit de créer un écosystème favorisant l'innovation et la compétitivité à travers la création d'une synergie et d'une dynamique de groupe entre les entreprises du technopôle d'une part et l'université et les centres de recherches d'autre part.

A vocation sectorielle et régionale, chaque technopôle et pôle de compétitivité sert en fait de levier au développement de sa région et du secteur dans lequel il se positionne. La gestion de chaque pôle et technopôle est assurée au travers d'une société de gestion à caractère public, privée, ou dans le cadre d'un partenariat public-privée, ces sociétés de gestion assurent le rôle de vis à vis unique et veillent à offrir des services de qualité à l'entreprise.

Les sociétés de gestion jouent par ailleurs le rôle d'animateurs de l'écosystème technopolitain qu'elles développent ; Elles sont également appelées à rayonner sur leurs territoires pour stimuler le transfert de connaissances et des technologies et renforcer le travail collaboratif à travers l'ingénierie de projets R&D et les initiatives de clusterisation en particulier.

Le système technopolitain Tunisien est formé à ce jour par 10 technopôles qui se positionnent chacun sur un créneau porteur et dans une région définie outre le technopôle d'El GAZALA, déjà opérationnel depuis 1999 dans le domaine des TIC, la Tunisie a entamé début des années 2000 l'édification de 9 technopôles dans diverses spécialités à savoir l'agroalimentaire à Bizerte, les industries pharmaceutiques et biotechnologique à Sidi Thabet , les énergies renouvelables et les technologies de l'environnement à Borj Cedria, les industries du textile-habillement à Monastir, les industries mécaniques, électroniques et électriques à Sousse, les multimédias et les télécommunication à Sfax, les industries chimiques à Gabès et Gafsa et enfin les produits du Sahara à Mednine.

Ainsi, comme vous pouvez le constater, la Tunisie est entrain de généraliser les technopôles à tous les secteurs et à les étendre à toutes les régions afin de hisser la participation de tous les acteurs dans la mise en place des fondements de l'économie du savoir. D'ailleurs ces pôles et technopôles sont actuellement organisés dans le cadre d'un réseau et constituent une réelle locomotive du développement industriel et technologique.

Quelques chiffres pour vous donner une idée sur l'importance de ce réseau en fait ce réseau compte actuellement 7 centres de ressources technologiques, 20 centres de recherches, 30 universités, 10 centres de formations professionnelles et 11 pépinières d'entreprises.

Quant aux objectifs chiffrés du programme national des technopôles à l'horizon 2020, ils se présentent comme suit : création de 1000 entreprises innovantes, 125000 emplois dont 30% pour les diplômés de l'enseignement supérieur, 1 Milliard de Dollars d'investissement dont 30% public et 70% privés, la constitution de 20 réseaux regroupant environ 1500 partenaires nationaux et internationaux, l'aménagement de 1200 hectares et la construction de 400 000 m² de bâtiment industriel (HQE).

Mesdames et Messieurs ;

Pour ce qui est du volet financement, eh bien sachez que le financement des investissements est assuré par l'Etat et/ou les entreprises publiques lorsqu'il s'agit d'un technopôle public. Ils sont à la charge de l'Etat et du secteur privé lorsque le technopôle est érigé dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Dans ce cas précis, la société privée de gestion du technopôle fait l'objet au préalable d'une accréditation par arrêté du Chef du Gouvernement publié au Journal Officiel ; S'en suit la signature d'une convention d'aménagement, de réalisation et d'exploitation du technopôle entre le ministère chargé de l'industrie et la société de gestion et qui fixe entre autres les composantes du projets, les obligations et avantages, les délais de réalisation, le suivi et évaluation ainsi que les conditions de déchéances.

En règle générale, l'Etat prend en charge la construction des universités, des centres de formation professionnelles, des centres de ressources technologiques, des centres de recherches ainsi que le coût des réseaux extérieurs et cède gratuitement les terrains à la société de gestion du technopôle qui s'engage à réaliser à sa charge un certain nombre de tâches à l'instar de la viabilisation et l'aménagement interne des sites, la construction de son siège, du centre de vie, de la pépinière d'entreprises, des ateliers de relais et des bâtiments de services..etc.

En outre, la société de gestion du technopôle s'engage à assurer la maintenance et la promotion du technopôle, incuber et encadrer les porteurs de projets innovants, créer une cellule de veille technologique et d'innovation, renforcer la coopération et l'échange avec les technopôles similaires, les établissements universitaires et les centres de R&D et d'innovation technologique et apporter aux opérateurs autorisés à s'implanter l'assistance, le conseil et le soutien technique et administratif nécessaires à la réalisation de leurs projets.

Mesdames et Messieurs ;

L'adoption d'un modèle de développement ouvert sur l'extérieur visant l'encrage de l'Economie Tunisienne à l'Economie Mondiale avec ce qu'il entraîne comme enjeu pour les entreprises à supporter la concurrence aussi bien sur le marché local que sur les marchés extérieurs a nécessité la mise en place d'une stratégie visant à orienter progressivement l'économie nationale vers un régime de croissance basé sur les connaissances et le savoir et ce en engageant d'importantes réformes ayant touchés tous les domaines (formation professionnelle, éducation, logistique, ..etc) ainsi que la mise en œuvre de plusieurs programmes d'appui à la modernisation de l'entreprise et à l'amélioration de sa compétitivité.

Au cœur de ces programmes figure le programme de mise à niveau de l'industrie, programme que nous allons célébrer son 20^{ème} anniversaire cette année et au niveau duquel une importance particulière a été accordée aux investissements immatériels liés aux aspects organisationnels, de gestion et de mise en place de système qualité, ce qui n'a pas manqué d'enclencher une nouvelle dynamique au sein de l'entreprise ainsi que la réalisation de l'objectif de rattrapage technologique condition nécessaire pour pouvoir accéder à un nouveau palier de développement basé sur l'innovation comme étant le vrai moteur de la croissance et de la dynamique de performance.

En outre, la mise en œuvre du programme national des technopôles a nécessité l'adoption de nouvelles politiques ainsi qu'une législation de soutien spécifique et sectorielle.

A ce titre, le secteur de l'agroalimentaire a bénéficié en 2006 de la mise en place d'une nouvelle stratégie basée particulièrement sur l'adoption de l'approche filière et du développement des chaînes de valeur.

La réalisation de l'objectif de sécurité alimentaire du pays demeure tributaire à notre avis au renforcement de l'action des différents acteurs dans des filières nationales ou territorialisées suffisamment structurées pour pouvoir augmenter la valeur ajoutée des productions, transformer davantage et assurer la sécurité sanitaire des aliments et promouvoir l'assurance qualité et la labellisation.

Nous considérons que l'organisation des filières est un grand préalable pour leur développement technologique, que l'implication de l'interprofession dans la gestion de ces filières est fortement souhaitée et que la mobilisation de financements pérennes pour la concrétisation des priorités identifiées par les professions à travers la mise en place de fonds spécifiques est un facteur clé de réussite de cette approche filière.

Mesdames et Messieurs ;

La mise en œuvre de la stratégie de promotion du secteur de l'agroalimentaire a conduit à une amélioration des différents indicateurs de performance, je citerai particulièrement l'augmentation du taux de couverture de la balance commerciale alimentaire consécutive à une nette progression des exportations qui ont atteint un chiffre record en 2015 soit plus de 2 Milliards d'Euros.

En outre, nous avons enregistré une nette amélioration de la valeur ajoutée générée par certaines filières ciblées par la stratégie dont notamment le lait et dérivés, les conserves de certains légumes, les dérivés des céréales, les dattes, les produits de la mer et surtout l'huile d'olive dont les exportations en conditionné et sous marques Tunisiennes ont été multipliées par 15.

Depuis sa création, le technopôle agroalimentaire de Bizerte a surtout contribué à aider les entreprises du secteur à gagner en compétitivité par l'adoption d'une démarche de progrès continu, à anticiper les évolutions de leur environnement par le suivi des tendances émergentes et à innover et renforcer leurs compétences technologiques.

Le technopôle a aussi été à la base de la participation dans une dizaine de projets collaboratifs initiés et financés par son réseau de partenaires internationaux ainsi que l'ingénierie de 4 projets collaboratifs de R&D dans les domaines de la labellisation et de la valorisation des sous produits.

Mesdames et Messieurs ;

En guise de conclusion permettez-moi de vous faire part de quelques enseignements tirés à travers notre expérience en matière de développement des technopôles :

1^{er} constat : le développement des agropoles, technopôles agroalimentaires, clusters ou autres est un travail de longue haleine qui n'apporte pas ses fruits dans le court terme, en conséquence il faut tabler sur le moyen –long terme ; ses clés de succès tiennent donc à une vision stratégique claire dès le départ, une planification opérationnelle réaliste montrant les différentes phases de développement autour de laquelle s'engage l'ensemble des parties prenantes, publiques et privées.

2^{ème} constat : le développement d'une agropole demande également la multiplication des efforts entre plusieurs départements ministériels, notamment en vue de surmonter les difficultés administratives, liées particulièrement aux affaires foncières et aux infrastructures.

3^{ème} constat : la composante immatérielle est aussi importante que la proximité physique de l'ensemble des composantes d'un technopôle, le réseautage de partenaires nationaux et internationaux, le montage de clusters, l'approche chaîne de valeur et des projets collaboratifs sont des outils clé pour l'amorçage de l'action technopolitaine.

4^{ème} constat : l'importance de l'appropriation de l'idée du technopôle par l'ensemble des acteurs (entreprises, structures d'appui, structures de recherche ..etc) d'où l'intérêt d'une communication continue entre ces acteurs menée par la structure animatrice du technopôle et un mode de gouvernance qui implique de manière effective l'ensemble des composantes du technopôle.

5^{ème} et dernier constat : le développement technopolitain dépasse l'espace physique et fonctionnel d'un technopôle, le financement et les mesures incitatives aux entreprises existantes et à créer et les métiers d'accompagnement constituent un tout inséparable et indispensable à la réussite de ce modèle.

Ceci dit et tout en renouvelant mes remerciements à la BAD pour l'organisation de cette manifestation fort intéressante et en la sollicitant ainsi que tous les bailleurs de fonds ici présents, pour un appui conséquent pour pouvoir effectivement développer les agropoles en Afrique, j'annonce l'engagement de la Tunisie à partager son expérience et à travailler pour identifier et développer les opportunités de partenariats stratégiques entre nos pays africains.